

PAR DÉPÔT ÉLECTRONIQUE ET EN MAINS PROPRES

Le 13 juin 2014

Me Véronique Dubois  
Secrétaire  
RÉGIE DE L'ÉNERGIE  
Tour de la bourse, C.P. 001  
800, Place Victoria, 2<sup>e</sup> étage, bureau 255  
Montréal (Québec) H4Z 1A2

**Objet : R-3864-2013 - Hydro-Québec - Demande d'approbation du plan  
d'approvisionnement 2014-2023 – Planification de l'audience-  
Modification du calendrier en ce qui concerne la preuve du ROÉÉ  
ND : 1001-078**

---

Chère Consœur,

Le 5 juin 2014, la Régie a transmis le Calendrier d'audience du 16 au 27 juin 2014 dans le dossier en rubrique. Le calendrier prévoit notamment la présentation de la preuve du ROÉÉ le jeudi 19 juin 2014 à 9 h.

Après contre-vérification auprès de nos témoins et conformément à nos indications pour la planification de l'audience dans notre lettre du 2 juin 2014, le ROÉÉ demande respectueusement à la Régie la permission de présenter sa preuve **le vendredi 20 juin 2014**, car le témoin expert le Dr Tim Weis est dans l'impossibilité d'être à Montréal le jeudi 19 juin 2014.

Nous avons eu des discussions avec les procureurs de certains des autres intervenants et Me Pierre Pelletier pour l'AQCIE-CIFQ et Me Steve Cadrin pour l'AHQ-ARQ acceptent de présenter leurs preuves respectives le jeudi 19 juin 2014. Aussi, Me Pelletier nous informe que l'AQCIE ne souhaite pas passer en premier le jeudi 19 juin 2014, car M. Pierre Vézina qui fera partie du panel de l'intervenant ne pourra pas faire le trajet Québec-Montréal avant jeudi matin, ce qui comporte un risque sérieux de ne pas pouvoir y être pour 9h00.

Par ailleurs, nous sommes informés par Me Paule Hamelin qu'il ne serait pas possible de changer la date de la présentation de la preuve d'EBM au jeudi 19 juin 2014. Enfin, Me Geneviève Paquet nous informe que le GRAME préfère ne pas changer le jour de la présentation de sa preuve. Toutefois, si nécessaire M. Matthew Mukash et les autres témoins de l'intervenant pourraient témoigner le vendredi 20 juin 2014.

Nous sommes conscients que ce changement dans l'ordre de la présentation de la preuve pourrait nécessiter aussi un ajustement au chapitre de l'interprétation simultanée.

Veillez agréer, chère Consœur, l'expression de nos sentiments distingués,

**FRANKLIN GERTLER ÉTUDE LÉGALE**

par: Franklin S. Gertler, avocat

cc. (par courriel)  
Me Éric Fraser, Hydro-Québec  
Me Pierre Pelletier  
Me Steve Cadrin  
Me Paule Hamelin  
Me Geneviève Paquet  
M. J-P. Finet  
Dr. Tim Weis  
M. Chris Neme